

## *Le SABATIN au fil du temps n°3*

Mesdames et Messieurs,

Dans 15 jours, les traditionnelles festivités du 14 juillet auront commencé. Nous avons connu des années où Pascal, les Jean Paul, Etienne et d'autres nous construisaient une piscine aux abords de la salle des fêtes tellement la chaleur était accablante. Je crains que ce ne soit pas le cas cette année mais espérons.....

C'est le 1er avril que Céline et son Association avaient organisé pour les petits Sabatins la « Chasse aux œufs ».

Une vingtaine d'enfants et leurs parents avaient répondu à cette manifestation qui devient maintenant coutumière.



Cette chasse fut suivie d'un rafraîchissement.



Le 1<sup>er</sup> mai est traditionnellement, le jour de la randonnée organisée par St Benoist Animation. Force a été de constater qu'au moment du départ, le temps n'était pas franchement de la partie. Et, s'il s'est amélioré en cours de matinée, les organisateurs ont pris la sage décision de transférer le repas champêtre prévu dans la forêt, à la salle des fêtes.

Cette marche un peu écourtée s'est faite dans la bonne humeur et la convivialité.



Le casse-croute de 10h



La marche



La marche



Le repas mais pas d'assiettes



Notre 4ème Conseil Municipal de l'année a eu lieu le 7 mai avec, entre autres, à l'ordre du jour, le lotissement des Cornées.

Le Conseil a décidé, suite à l'appel d'offres, de déléguer la maîtrise d'ouvrage à la SIABA, à charge pour elle, de lancer une consultation auprès de différents architectes paysagers qui auront à présenter au Conseil les projets suivants :

- Plan d'aménagement des Cornées
- Liaison entre le village et la zone à urbaniser
- Etudes paysagères et environnementales globales des Cornées

Ils devront également déterminer le coût des aménagements paysagers et proposer un phasage de l'opération.

Il a été par ailleurs décidé d'accorder aux Associations ci-après notre soutien :

- 1°) **AVCL** - Association Vanne Culture et Loisir pour un montant de 100 €
- 2°) **ARPA** - Animation et Recherche en Pays Aixoïse pour un montant de 150 €
- 3°) Association pour le Don du Sang Bénévole d'Estissac et des Environs pour un montant de 200 €
- 4°) Ligue contre le Cancer pour un montant de 500 €
- 5°) Etablissement d'Hébergement pour Personnes Agées Dépendantes Fondation Tricoche Maillard pour un montant de 150 €
- 6°) France Alzheimer Aube pour un montant de 150 €
- 7°) L'Outil en Main pour un montant de 150 €
- 8°) **ASOFA** – Alliance Sud Ouest Football Aube pour un montant de 150 €

9°) CFA Interpro de l'Aube pour un montant de 63 €

10°) Amicale des Aveugles et Handicapés Visuels Civils de la Cote d'Or et Région pour un montant de 150 €

11°) EPI'SOL – Epicerie Solidaire pour un montant de 150 €

12°) FESTIVAL EN OTHE pour un montant de 700 €

13°) ADMR pour un montant de 1 000 €



Le 8 mai 1945 à 15h, les cloches des Eglises de France sonnèrent la fin de la seconde guerre mondiale.

La commémoration de cet événement commença par un défilé qui partit de la Mairie pour aller au monument aux morts.

Les trois maitresses du Regroupement Scolaire accompagnaient les Sabatins, ainsi que quelques enfants du village.

Cette cérémonie fût émouvante, Clément lut un extrait du discours officiel, petits et grands entonnèrent la Marseillaise en hommage aux combattants morts pour notre liberté.



Serge a du mal à mettre ses gants



Les enfants



Clément lit un extrait du discours



Les enfants et le Conseil



C'est le 17 mai que les élèves de la classe d'Agnès Loga CM1/CM2 se sont vus remettre par le représentant de la Brigade de Prévention de la Délinquance Juvenile le diplôme du permis piéton. Nous sommes tous des piétons, les panneaux ne nous sont pas inconnus mais nous n'y faisons plus ou pas attention.

Il était bon de rafraichir les mémoires.

Merci donc à la Gendarmerie qui, en instituant ce permis, permet à nos enfants de prendre conscience des dangers de la route en leur inculquant une connaissance qu'ils n'ont pas toujours.

Pour répondre à ce questionnaire et obtenir le diplôme, la réflexion était de mise, chaque question comportait trois possibilités de réponse, ce qui n'a pas empêché la quasi-totalité des enfants d'obtenir ce précieux document, deux ont même réalisé un sans-faute.



Les heureux lauréats



La fête des Ecoles qui s'est tenue à St Benoist le 7 juin, avait pour thème « Vivaldi et ses quatre saisons ».

Les enfants ont enchainé les tableaux sous le regard attentif de leurs maitresses et attendri de leurs parents.

Après le spectacle quelque 200 personnes participèrent en toute convivialité au repas qui se termina tard dans la nuit dans une ambiance joyeuse.



L'ensemble des enfants à la fête des écoles



Lors du Conseil du 13 juin, nous avons effectué une comparaison du coût moyen par élève dans différents SIVOS (gestion des écoles).

Ce coût comprend :

Les fournitures scolaires,

Les salaires des employés de la cantine, de la garderie, des femmes de ménage, des ATSEM

L'électricité, le chauffage etc....

Pour nos 104 élèves, la participation totale des communes s'élève à 79 647 € soit 766,00 €/élève

Dans le SIVOS de Palis, Villemaur, Neuville le coût est de 784,00 €/élève

Dans le SIVOS de Bercey, Chenegy, Maraye en Othe le coût est de 772,00 €/élève

Cette étude nous a permis de vérifier que nos coûts de fonctionnement sont en adéquation avec ceux des autres SIVOS de populations similaires.

De plus, le Conseil a voté la participation communale au restaurant scolaire puisque les enfants habitant St Benoist qui sont inscrits à la Cantine ne touchent pas la subvention du Conseil Général.

Cette subvention est de 0,93 € par repas.

Dans un souci d'équité, le Conseil a donné son accord pour aligner le prix du repas sur celui des enfants des autres communes en votant une subvention par repas égale à celle du Conseil Général.



Planning des permanences d'information et d'orientation juridique tenues par les juristes du CDAD  
10

Pour les habitants de notre commune, le :

mercredi 04 septembre

mercredi 02 octobre

mercredi 13 novembre

mercredi 04 décembre

dans les locaux de la Communauté de Communes rue Tricoche Maillard à Aix en Othe de 14h30 à 16h30

Adressez-vous à la Communauté de Communes pour renseignements et inscriptions.



Le 10 juillet à 21h00 CUNEGONDE TRIO se produira à la salle des fêtes dans le cadre du festival en Othe.

Ce trio en tutu offre une heure de GRAND spectacle et de musique : accordéon, guitare, trompette... Après leur concept de cabaret rétro des années 30, qui a littéralement envouté le public au début de l'année, elles reviennent en 2013 sous le nom de Cunégonde et croyez-le, ces 3 super nanas, vont vous en mettre plein la vue !

Pleines d'énergie et de créativité, musiciennes talentueuses, actrices épatantes, séductrices affirmées, et aussi folles dingues sur scène que travailleuses en coulisses !



Il reste quelques places à prix préférentiel. Sandrine se fera un plaisir de vous les vendre au prix de 5 €/place



#### Sécurité Routière.

Le Ministre de l'Intérieur a supprimé la sanction relative à l'obligation de détenir un éthylotest dans chaque véhicule.

Il y a lieu d'apporter la précision suivante :

L'obligation de détention d'un éthylotest dans chaque véhicule est maintenue, l'auto-évaluation est une pratique encouragée, seule la sanction est levée.

En conséquence, ne soyez pas étonnés si, lors d'un contrôle, la maréchaussée vous demande de lui montrer votre éthylotest.



C'est le 1er août que le Comité Régional de Fleurissement passera dans notre Commune afin de confirmer l'attribution de notre 2<sup>ème</sup> fleur.

Ce sera vraisemblablement le moment de la moisson, Franck rentrera juste de vacances bien méritées, les CES ne peuvent à cette époque nous aider. Nous avons environ 4ha de pelouse qu'il faut tondre régulièrement et nous avons cette année réaménagé le terrain de foot. Tout cela représente beaucoup de travail. Aussi je vous demande de nous aider à tenir le village propre et accueillant, en tondant devant chez vous et en enlevant les fleurs fanées dans les bacs et les massifs.

Vous pouvez le constater, notre village est riche en événements, que ceux-ci soient initiés par les associations, la Commune, ou l'école. Il n'y a pas de mois où nous ne puissions-nous divertir. En septembre, ce sera les « Arts au Village ». Merci donc à tous ceux qui œuvrent pour la réussite de ces manifestations.

En attendant les festivités traditionnelles du 14 juillet, le Conseil Municipal par ma voix, vous souhaite un agréable été.

H Kerzreho

### Bilan de l'année 2012

On dénombre :

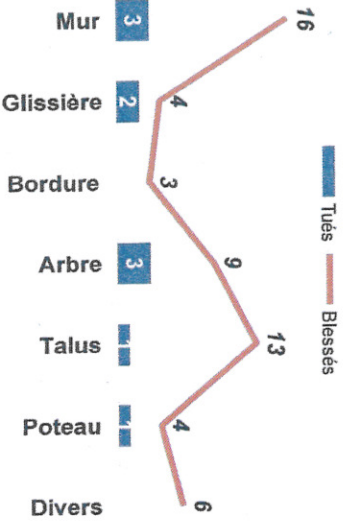
**205 accidents**  
**22 tués**  
**273 blessés**

Après une année 2011 très défavorable, 2012 présente un bilan plus encourageant.

Les 22 tués se répartissent ainsi :

- Piétons : 4
- Cyclomoteurs : 1
- Motocyclistes : 1
- Véhicules légers : 14
- Autres : 2  
(véhicule agricole, voiturette...)

### Les victimes contre obstacles fixes



### Localisation des accidents mortels



### Répartition par réseau

Réseau	Accidents	Tués	Blessés
Autoroute	9	2	9
National (RN77)	4	0	12
Départemental	115	16	158
Communal	74	4	91
Autre	3	0	3

### Répartition selon le milieu

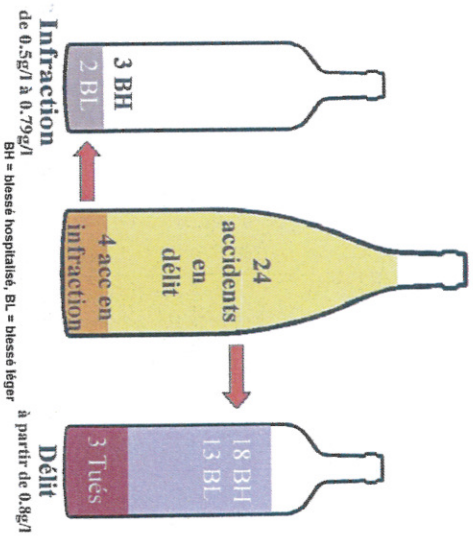
Milieu	Accidents	Tués	Blessés
En agglomération	123	6	158
Hors agglomération	82	16	115

### Les tués par catégorie d'âge et par mode de déplacement

Mode de déplacement	0-17	18-24	25-44	45-64	65 et plus
Piétons	-	-	1	1	2
Cyclomoteurs	-	-	-	1	-
Motocyclistes	-	2	5	1	6
Véhicules légers	-	-	2	-	-
Autres	-	-	-	-	-

### Les accidents avec alcoolémie

Bilan : 28 accidents  
**3 tués et 36 blessés**



# QUELLE EAU BUVEZ-VOUS ?

## BILAN 2012 DE LA QUALITE DE L'EAU

COLLECTIVITE GESTIONNAIRE DU RESEAU D'EAU :  
COMMUNE DE SAINT BENOIST SUR VANNE



### Qui contrôle votre eau ?

Les Délégations Territoriales de l'Agence Régionale de Santé de Champagne-Ardenne sont chargées du contrôle sanitaire des eaux d'alimentation. L'eau du robinet doit satisfaire à des exigences de qualité fixées par le Code de la Santé Publique.

En 2012, le contrôle sanitaire dans le département de l'Aube a donné lieu à **2312** prélèvements portant sur de nombreux paramètres. Les prélèvements pris en compte sont ceux réalisés sur l'eau en sortie de station de traitement et sur l'eau distribuée.

Leurs résultats sont systématiquement transmis au responsable du réseau pour action et information auprès des usagers.

### Des gestes simples !

● Après quelques jours d'absence, laissez couler l'eau quelques instants avant de la boire.

● Consommez uniquement l'eau du réseau d'eau froide.

● Si vous possédez un adoucisseur, assurez-vous qu'il n'alimente que le réseau d'eau chaude.

● Dans les habitations anciennes équipées de tuyauteries en plomb, laissez couler quelques minutes avant de la boire lorsqu'elle a séjourné plusieurs heures dans les canalisations.

● Si la couleur ou la saveur de l'eau distribuée change, signalez-le à votre distributeur.

## 1 ORIGINE DE VOTRE EAU



L'eau que vous consommez provient de l'unité de distribution de **SAINT BENOIST SUR VANNE**. La gestion de la distribution de l'eau est réalisée en **régie communale**.

L'eau distribuée provient d'une ressource souterraine bénéficiant de périmètres de protection, et subit un traitement de désinfection.

## 2 LES PARAMETRES ESSENTIELS DE VOTRE EAU

### Bactériologique

**Les normes ?** Présence de micro-organismes indicateurs d'une éventuelle contamination des eaux. Absence exigée.

**Nombre de mesures : 4**  
**Nombre d'analyses non conformes : 0**



Eau de bonne qualité bactériologique

### Nitrates

**Les normes ?** Présence d'éléments chimiques provenant principalement des activités agricoles, des rejets domestiques et industriels. La teneur ne doit pas excéder 50mg/l.

**Teneur moyenne : 24 mg/l**



Eau de bonne qualité pour le paramètre nitrate

### Pesticides

**Les normes ?** Présence de substances chimiques utilisées pour protéger les cultures, désherber ou entretenir les voiries. La teneur ne doit pas excéder 0,1µg/l.

**Résultats des mesures :**

**Présence de pesticides dont la teneur respecte la norme de 0,1 µg/l**



Eau conforme

### Dureté

**Les normes ?** Eau dure au delà de 30°F et eau douce en dessous de 15°F. Ce paramètre n'a pas d'effets directs sur la santé. Mais une eau douce peut se charger en métaux au contact de canalisations en plomb.

**Valeur : 26 °F**



Eau de dureté moyenne

### Fluor

**Les normes ?** Présence d'oligo-éléments présents naturellement dans l'eau. La teneur ne doit pas excéder 1,5 mg/l.

**Teneur moyenne : 0,06 mg/l**



Teneur faible en fluor.

### Autres paramètres

## 3 AVIS SANITAIRE GLOBAL :



Eau conforme aux limites et références de qualité